

1. INSCRIPTION

- Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par L'UNION d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé.

- L'UNION se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler une formation, au plus tard dix jours avant le début de celle-ci, notamment si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, ainsi que dans l'hypothèse où une formation serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, L'UNION s'engage à prévenir immédiatement chaque entreprise et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée. En aucun cas, L'UNION ne pourra être tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation d'une formation, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue de la formation. Tant que le bulletin dûment renseigné n'aura pas été reçu L'UNION se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

2. TARIFS

- Tous les prix sont indiqués en coût TTC, L'UNION n'étant pas assujéti à la TVA. Une majoration de 10% est effectuée pour les entreprises non adhérentes à l'un des quatre syndicats composant L'UNION.
- Ces prix comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant, ainsi que les frais de repas.

3. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de la facture qui est envoyée après la formation ; il est effectué, en précisant toujours le numéro de facture, le nom de l'entreprise, le nom des participants, comptant et sans escompte, par chèque à l'ordre de « L'UNION ».

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

4. ADMINISTRATION

Dès la validation de l'inscription, L'UNION adresse, par voie postale ou électronique, à la personne référente mentionnée à l'endroit indiqué sur le bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription ainsi que deux exemplaires de la convention de formation.

- Dix jours avant la formation, L'UNION adresse un courrier postal ou électronique de convocation au participant et en parallèle au responsable formation, indiquant le lieu exact de la formation.
- Une fois la formation réalisée, L'UNION envoie une facture à l'établissement financeur reprenant le N° de bon de commande donné par l'établissement financeur et une attestation de présence adressée à l'établissement financeur.

5. ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA,...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme.
- de faire la demande de prise en charge avant la formation.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient à L'UNION avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant. D'autre part, dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation reste dû par l'entreprise du participant.

6. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

- Toute annulation par le participant doit être confirmée par un écrit (fax, e-mail, courrier) : un accusé de réception sera adressé par retour à la personne référente de l'entreprise mentionnée sur le bulletin d'inscription.
- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant est remplacé par un collaborateur de la même entreprise dans les mêmes conditions que l'inscription initiale (nous communiquer par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant).
- Pour toute annulation par un participant de son inscription à une session de formation, reçue dix jours francs avant le premier jour de la formation, la formation sera remboursée. Après cette date, et jusqu'au jour de formation, la totalité du prix sera retenue et facturée (montant non imputable sur le budget de formation).
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

7. CONTESTATION

En cas de litige ou de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris sera le seul compétent. Toutes les conditions ci-dessus sont réputées acceptées par le client dès lors qu'il a adressé le bulletin d'inscription dûment complété et signé.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer la confirmation de votre inscription ainsi que les différents renseignements pratiques comme le lieu de la formation.

Toutes ces données sont utilisées par L'UNION pour la gestion et la promotion de ses actions de formation, à l'exclusion de toute vente ou location de son fichier et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en adressant un courrier à l'adresse suivante : L'UNION- 11rue des messageries/50 rue de Paradis- 75 010 PARIS

9. CONFIDENTIALITE ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à disposition sans l'autorisation préalable, expresse ou écrite de L'UNION ou de ses ayants droit.

L'UNION se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour un motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales, ceci sans indemnité ni remboursement même partiel du prix,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de son inscription et ce, sans indemnités ni remboursement même partiel du prix.